Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 04 - 49** - Séance du 7 avril 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **31 mars 2026**

Date de l'affichage : **31 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **mardi sept Avril** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; LHERMITTE Hervé ; MATTEÏ Pauline ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard

Excusé.e.s : WADIER Typhaine (pouv. à Laurent PRIZÉ), GAVARD Caroline (pouv. à Éric DUMOND), GENDROT Rémy (pouv. à Julien ABGRALL), VICAIRE Anne (pouv. à Bernard OLLIER)

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Hervé LHERMITTE

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE TERRITOIRES PUBLICS

Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé à l'élection du représentant de la commune à l'assemblée des collectivités actionnaires de la SPLA Territoires Publics et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.

Monsieur le Maire précise que malgré la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élu local et notamment les représentants de la collectivité dans les conseils d'administration ou les assemblées spéciales des SEM et SPL, l'obligation de « « déport » pour la délibération de leur désignation est toujours maintenue.
Aussi, l'élu pressenti pour représenter la collectivité dans les instances de Territoires Publics ne pourrons pas prendre part ni au débat ni au vote concernant leur désignation.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_49-DE

Monsieur le Maire :
- Propose la candidature de M. Hervé LHERMITTE et demande s'il y a d'autres candidats : aucun autre candidat ne se déclare ;
- Fait procéder au vote à main levée, M. Lhermitte ne prenant pas part au vote

M. Hervé LHERMITTE, ayant obtenu l'unanimité des votants (26 voix), est élu représentant de la commune pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA Territoires Publics et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Hervé LHERMITTE

Le Maire
Laurent PRIZÉ